

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE
du Conseil Scientifique Régional du patrimoine naturel
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2020-00828-041-002

Dénomination du projet : Capture suivie d'un relâcher différé d'espèces animales protégées (amphibiens et reptiles)

Lieu des opérations : Département de la Drôme

Bénéficiaire : Département de la Drôme – Service Environnement Sports Nature

MOTIVATION OU CONDITIONS

Les listes concernant ces demandes multi – espèces et comportent différents taxons :

La demande d'autorisation de capture pour recacher immédiat pour le CERFA n°13 616 01 est composée de :

- 2 amphibiens, : Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus* ; Crapaud calamite *Epidalea calamita* ;
- 5 reptiles : Lézard à 2 raies *Lacerta bilineata* ; Lézard des murailles *Podarcis muralis* ; Couleuvre d'esculape *Zamenis longissimus* ; Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus* ; Coronelle girondine *Coronella girondica* ; Orvet fragile *Anguis fragilis*
- 9 insectes : Magicienne dentelée *Saga pedo* ; Apollon *Parnassius apollo* ; Alexanor *Papilio alexanor* ; Rosalie des alpes *Rosalia alpina* ; Agrion de mercure ; Semi apollon *Parnassius mnemosyme* ; Diane *Zerynthia rumina* ; Proserpine *Zerinthia rumina* ; Azurée du serpolet ; *Phengaris arion*
- 3 oiseaux : Aigle royal *Aquila Chrysaetos* plumes et individu mort de cause naturelle ; Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax*, plumes ; Pic épeiche *Dendrocopos major*

La demande d'autorisation pour la détention et l'utilisation des espèces animales et végétales protégées pour le CERFA n° 13 615 01 est composée de :

- Deux oiseaux : Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax*, plumes ; Pic épeiche *Dendrocopos major*
- Un chiroptère : Petit rhinolophe, *Rhinolophus hipposideros*, un individu trouvé mort
- Un reptile : Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*, une mue
- Un insecte : Rosalie alpine, *Rosalia alpina*, individus trouvés morts
- Un végétal : Genévrier thurifère, *Juniperus thurifera*, un rameau prélevé en milieu naturel

La demande d'autorisation pour la détention et l'utilisation de matériels biologiques des espèces animales et végétales protégées suivantes CERFA n° 11 628 02 est composée de :

- 12 oiseaux : Vautour fauve *Gyps fulvus*, plumes (rémiges et rectrices) ; Chouette hulotte *Strix aluco* Ailes, plumes, cranes et individus morts du à la circulation routière ; Buse variable *Buteo buteo* ; rémiges et rectrices ; Hibou Moyen – duc *Asio otus*, plumes ; Petit – duc scops, *Otus scops*, plumes ; Aigle royal *Aquila Chrysaetos* plumes et individu mort de cause naturelle ; Héron cendré *Ardea cinerea* 3 rémiges, Epervier d'Europe *Accipiter nisus* Ailes, serres, plumes ; Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax*, plumes ; Troglodytes mignon, *Troglodytes troglodytes* nids abandonnés ;

Mésange à longue queue, *Aegithalos caudatus*, nids abandonnés ; Pic épeiche *Dendrocopos major*

- 2 mammifères : Muscadin *Muscardinus avellanarius*, nids abandonnés ; Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*, individu trouvé mort.
- Un reptile : Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus* , une mue
- Un insecte : Rosalie alpine, *Rosalia alpina*, individus trouvés morts
- Un végétal : Genévrier thurifère, *Juniperus thurifera*, un rameau prélevé en milieu naturel

Au regard de l'ensemble des taxons concernés par ces trois demandes d'autorisation le CSRPN fait remarquer les deux éléments suivants qui valent pour toutes les demandes conjointes y compris si les listes sont susceptibles d'évoluer :

1 – la réalisation de pratiques d'Education à l'Environnement et au Développement Durable et /ou animations natures peuvent aisément se mettre en œuvre et se préparer sans capturer, manipuler, exposer ni même utiliser des espèces protégées animales et végétales, qui plus est à enjeu de conservation fort pour la grande majorité d'entre elles.

2 – que les captures, la récolte, les manipulations, la détention et l'utilisation doivent clairement être affichées comme dérogoires aux dates et dans les sites prévus et uniquement sur ceux – ci ;

3 - il est explicitement demandé à ce qu'il soit clairement affiché que ces actions (captures, récoltes, manipulations, détention et utilisation) ne doivent pas être reproduites par le public chez lui.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS : FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 16 juin 2022

SIGNATURE

Olivier IBORRA

